

Adhésion d'une association à caractère patrimonial

0,80 € multiplié par le nombre d'adhérents de l'association (avec un minimum de 30 € par an)

La première année d'adhésion est gratuite.

Ce type d'adhésion se révèle nécessaire si une association, en relation avec la municipalité du lieu, veut présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Société de Sauvegarde.

Il est clair que, si une association adhère ainsi à la Société de Sauvegarde, les membres de cette association ne sont pas pour autant membres à titre personnel de la Société de Sauvegarde et n'ont pas droit par conséquent aux avantages liés à l'adhésion individuelle (Bulletin « Drôme Patrimoine », prix préférentiels lors des sorties) et ne votent pas non plus lors de l'assemblée générale.

Pour faire adhérer votre association, vous pouvez imprimer le formulaire suivant et l'envoyer avec le chèque correspondant (à l'ordre de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme) à la secrétaire :

Roseline de BRETTEVILLE

38, route de Villeneuve 07250 ROMPON

L'Association

Adresse

Coordonnées du (de la) président(e)

Téléphonee mail :

Nombre d'adhérents

adhère à la Société de Sauvegarde pour l'année civile

Date

Signature du (de la) Président(e)